

L'Association française d'ethnologie et d'anthropologie s'associe aux multiples appels

Pour le retrait de la plateforme Parcoursup et de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE)

L'association française d'ethnologie et d'anthropologie critique fermement :

- une sélection avant toute formation, car c'est une négation pure et simple de la mission d'enseignement
- l'absence de hiérarchisation des vœux sur la plateforme Parcoursup : les enseignants-chercheurs doivent sélectionner des dossiers d'étudiants qui ne souhaitent pas faire de l'anthropologie alors que la filière n'est pas en tension ordinairement. Et 20% des meilleurs bacheliers vont bloquer toutes les i
- la remise en cause de la valeur du baccalauréat ;
- la priorité donnée à l'inscription dans l'université de son académie de lycée
- l'informatisation de la sélection, qui ajoute des critères techniques (comme l'impossibilité d'ex aequo) qui ne sont pas prévus dans la loi, et l'absence de transparence d'un logiciel qui opère la sélection par un algorithme paramétré localement,
- la pression opérée sur les bacheliers et sur les enseignants-chercheurs lors de cette sélection, alors que leur travail consiste à transmettre des connaissances et à accompagner tous les étudiants ;
- les chiffres d'échec en licence présentés par le gouvernement, car ils ne prennent pas en compte les usages variés du premier cycle de l'université (préparation de concours d'entrée dans des écoles, durée des études allongée par les jobs d'étudiants, temps pour les remises à niveau, etc.). Les notions de réussite et d'échec éludent toutes les connaissances acquises au cours de l'année, le développement de compétences transversales, de l'esprit critique, et l'apprentissage de la démarche scientifique ;
- l'absence de réflexion concertée sur les inégalités et les possibilités d'y remédier concrètement par l'accompagnement des étudiants ;
- la restriction de l'investissement dans l'enseignement supérieur, nombre de postes d'enseignants ayant été gelés

Face à cette réforme, l'association française d'ethnologie et d'anthropologie :

- réaffirme le principe fondamental de libre accès à l'enseignement supérieur,
- s'associe aux préparations d'états généraux de l'enseignement supérieur

LISTE NON EXHAUSTIVE DES PETITIONS

[Laissez les lycéen.ne.s choisir leur voie ! #LoiORE](#)

<http://www.parcourssup.eu/>

[Appel unitaire au retrait de Parcoursup et du projet de loi ORE](#)

LISTE NON EXHAUSTIVE DE SITES D'INFORMATION ET D'ARTICLES

<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article7947>

<https://obs-selection.rogueesr.fr/>

<http://www.sociologuesdusuperieur.org/article/carte-de-france-des-universites-en-lutte>

<http://www.groupejeanpierrevernant.info/>

<https://www.contretemps.eu/mobilisations-selection-universite-strategie/>

<https://www.bastamag.net/Parcoursup-comment-les-portes-de-l-universite-vont-se-refermer-pour-les-bacs>

https://www.francetvinfo.fr/choix/tribune-une-selection-absurde-plus-de-400-enseignants-chercheurs-denoncent-la-reforme-de-l-acces-a-l-universite_2693044.html

<http://www.sociologuesdusuperieur.org/article/carte-de-france-des-universites-en-lutte>

LES MOTIONS VOTEES PAR LES ETHNOLOGUES ET ANTHROPOLOGUES (AU 30/04/2018) :

AIX-MARSEILLE

[Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines 12 décembre 2017](#)

L'Assemblée Générale des personnels et des étudiants, réunie le mardi 12 décembre à Schuman, demande aux instances d'AMU (conseils d'UFR, CAC, CA...) :

- De mettre au début de l'ordre du jour des différents conseils la question du « plan étudiant »;
- D'informer dans les plus brefs délais les personnels et les étudiants sur ce plan et ses conséquences au niveau local ;
- De permettre les débats et la libre circulation de l'information et des opinions à travers l'ouverture d'une liste de diffusion non modérée ;
- De se prononcer sur ce plan, conformément aux prérogatives qui sont les leurs et pour lesquelles leurs représentants ont été élus.

L'Assemblée Générale et les organisations syndicales présentes se prononcent pour le retrait du « plan étudiant ».

Adopté à l'unanimité, moins une abstention et un présent ne prenant pas part au vote.

UNEF, CGT FERC-Sup, SNPREEES-FO, SNESUP-FSU, SUD Éducation, et des membres du collectif DESIRS.

AMIEN

Université de Picardie Jules Verne. Motion du Département de Sociologie, Ethnologie, Démographie du 29 mars 2018.

Le département de Sociologie, Ethnologie, Démographie de l'UFR SHS de l'Université de Picardie-Jules Verne, exprime son opposition de principe au dispositif Parcoursup et au classement des dossiers de candidature. Compte-tenu des décisions adoptées démocratiquement ce jour en réunion, le département décide que, pour ses formations, la commission d'examen des vœux prévue par la loi adoptera les critères d'examen suivants : a/ Le baccalauréat, qui vaut maîtrise des attendus nationaux.

b/ La motivation des candidats, démontrée par leur inscription sur la formation sur Parcoursup 15 pour 2 contre 17 votes exprimés

LILLE

Institut de Sociologie et d'Anthropologie 29 janvier 2018

Nous, enseignants-chercheurs de l'ISA réunis en assemblée générale ce lundi 29 janvier 2018, tenons à manifester notre désaccord tant avec l'esprit de la réforme qui, sous des prétextes techniques, signe la fin de l'accès de plein droit à l'université pour tous les bacheliers, qu'avec la manière dont cette réforme est mise en œuvre.

Nous affirmons que nous ne sélectionnerons pas les étudiants à l'entrée de la licence de sociologie et continuerons à considérer le baccalauréat comme le seul prérequis légitime pour l'inscription en première année à l'université.

En conséquence, nous demandons que soient retirés du dispositif Parcoursup les attendus de type lettre de motivation, projet de formation, CV ou notes minimales. Enfin, dans le cadre de l'Université de Lille, il nous semblerait cohérent que ceci s'applique aussi pour l'entrée dans les autres formations en SHS.

Nous appelons de nos vœux des discussions du même ordre dans les autres disciplines.

Motion adoptée à l'unanimité des personnes présentes."

LYON

Motion approuvée le 12 avril à l'unanimité des votants (25/32 inscrit.e.s), par les membres du département d'Anthropologie de l'Université Lyon 2 :

« Les personnels du département d'anthropologie décident de s'opposer à la procédure Parcours Sup en vertu d'une université publique ouverte à tous (bacheliers, DAEU, validation des acquis de l'expérience), facteur d'intégration et de développement. Ils ne prendront pas part aux modalités de sélection que ce soit dans l'élaboration des critères de classement des candidats ou dans la participation aux commissions des portails 4-Territoire, Environnement, Histoire et Société, 9-Sciences Sociales, 10-Médias, Cultures, Sociétés. De plus, l'anthropologie n'étant pas enseignée dans le secondaire, la seule prise en compte des résultats d'un parcours au lycée ne peut laisser présager du devenir des étudiants, quels qu'ils soient, dans des études d'anthropologie. Ces personnels saluent la mobilisation étudiante et la volonté de voir rediscuté l'accès à l'université.»

PARIS ILE DE FRANCE

PARIS DIDEROT. DEPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES 23 FEVRIER 2018

La loi « orientation et réussite des étudiants » (ORE), sous prétexte de mettre fin aux problèmes posés par la plate-forme APB instaure une nouvelle forme de sélection à l'université. Elle supprime ainsi la qualité du baccalauréat comme premier grade universitaire et le droit à des bacheliers à s'inscrire dans la filière universitaire de leur choix.

Chaque université devra classer les lycéens en fonction de critères locaux et qui ne seront pas plus lisibles que ceux d'APB, ce qui risque de renforcer les inégalités sociales et territoriales.

Les « attendus » des différentes filières servent alors de critères de sélection mais vont également décourager de nombreux lycéens avant même leur possible inscription, d'autant plus qu'ils s'accompagnent au moment des formulations des vœux, de la rédaction de « projets de formation motivés », autrement dit de lettres de motivation.

Cette sélection dissimule, ou répond sans le dire, aux problèmes posés par la faiblesse des capacités d'accueil, résultat de la décroissance des investissements nécessaires au bon fonctionnement des universités, alors qu'un amendement à la loi ORE propose de conditionner toute augmentation du nombre de places dans une filière aux taux de réussite et d'insertion

professionnelle. A l'inverse, une formation dont les taux de réussite et d'insertion professionnelle sont faibles ou en diminution devrait connaître une réduction de ses capacités d'accueil.

Avec la réforme du lycée et du baccalauréat qui autonomise les établissements et va créer des diplômes aux valeurs différentes, cette nouvelle forme de sélection va accentuer les inégalités scolaires, les stratégies de placement des élèves les plus à l'aise avec l'institution scolaire, et amener les autres à s'autocensurer, les rendant incapables de mettre en œuvre les bonnes stratégies.

Dans les universités, les équipes pédagogiques et administratives sont censées inventer en quelques semaines des parcours de remise à niveau pour une partie des étudiants potentiellement sélectionnables. Nous souhaitons que des financements à hauteur des besoins soient mis à disposition pour les enseignements de licence, en particulier pour la première année afin de réduire l'échec et les décrochages des étudiant-e-s.

Par ailleurs, le travail des enseignants va considérablement changer puisque une partie de nos tâches va désormais être dédiée à l'examen de dossiers, au classement et à la sélection de postulants à l'université.

Face à cette réforme, nous réaffirmons :

- le principe fondamental de libre accès à l'enseignement supérieur, avec le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix ;
- le refus déterminé de la sélection instaurée par la loi ORE et de tout numerus clausus ;

Nous nous prononçons donc contre la loi sur le premier cycle post bac et du « plan étudiants » qui l'accompagne. Nous suggérons à nos collègues des autres départements et des autres UFR de prendre position en ce sens ainsi qu'à se réunir au sein de la communauté universitaire pour débattre des conséquences d'une telle réforme et des façons d'y faire face.

PARIS 8 [HTTP://WWW2.UNIV-PARIS8.FR/SOCIOLOGIE/?P=8400](http://www2.univ-paris8.fr/sociologie/?p=8400)

Le 18 janvier 2018, le département de sociologie et d'anthropologie de Paris 8 a adopté la motion suivante :

« Depuis le 14 décembre 2017, le département de sociologie et d'anthropologie de l'université Paris 8 est signataire de la pétition intitulée par l'ASES : « la sélection n'est pas la solution ». Nous contestons la légitimité d'une réforme qui n'a pas encore été soumise au Parlement, ce qui reviendrait à forcer la main des députés qui n'auraient plus qu'à valider des changements déjà mis en œuvre sans base légale. Qui plus est, nous considérons que le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiant-e-s tel qu'il a été présenté par le gouvernement creusera les inégalités entre étudiant-e-s et entre universités, tout en alourdissant les charges pesant sur les personnels administratifs et enseignants du secondaire et du supérieur.

Nous soulignons par la même occasion le double discours du ministère qui, d'un côté, prétend en direction des futurs bacheliers et de leurs familles que les universités vont uniquement formuler des avis d'acceptation modulés, alors que de l'autre, il exige des universités de classer toutes les candidatures.

Nous réaffirmons notre attachement au droit de toute personne titulaire d'un bac ou d'un diplôme équivalent à accéder à l'Université dans la filière de son choix et demandons à ce que des moyens importants soient mis en place pour accompagner ceux et celles qui en ont le plus besoin en première année et pour redonner de la décence à l'enseignement pour tous : en salles, enseignants, matériel.

Nous n'opèrerons ni sélection ni classement des demandes des bacheliers souhaitant s'inscrire dans notre filière sur la base de critères quels qu'ils soient. »

Suite à un vote à l'unanimité en Assemblée Générale le 15 mars 2018,

conformément à sa motion du 18 janvier, dans laquelle le département de sociologie et d'anthropologie de l'université Paris 8 réaffirmait son attachement au droit de toute personne titulaire d'un bac ou d'un diplôme équivalent à accéder à l'Université dans la filière de son choix et demandait à ce que des moyens importants soient mis en place pour accompagner ceux et celles qui en ont le plus besoin en première année et pour redonner de la décence à l'enseignement pour tous (en salles, enseignants, matériel), et s'engageait donc à n'opérer ni sélection ni classement des demandes des bacheliers souhaitant s'inscrire dans sa filière sur la base de critères quels qu'ils soient ;

et de façon à s'inscrire dans une mobilisation collective des départements de sociologie et d'anthropologie d'île de France et de tous le pays qui refusent également de constituer ces commissions,

le département de sociologie et d'anthropologie du Paris 8 refuse de mettre en place une commission d'examen des dossiers de candidature en licence, et soutient la décision des responsables de formation de ne pas y participer. Inspiré par des précédents dans d'autres universités, il appelle la présidence de l'université de Paris 8 à refuser également toute sélection et à obtenir du rectorat que tous les candidats puissent être classés premier ex æquo.

Assemblée générale du département de sociologie & anthropologie, le 11 avril 2018:

Lien vers le compte-rendu de l'assemblée générale du 11 avril 2018 (pdf) Pour s'informer, s'inscrire sur la liste :

<https://framalistes.org/sympa/info/infomobsociop8> (Introduction aux listes de diffusion : <https://framalistes.org/sympa/help/introduction>)

Un groupe Facebook a aussi été créé : sociologie-paris8

A été adoptée à l'unanimité la banalisation des cours et la mise en place des cours alternatifs à partir de vendredi 13 avril 2018, Une réunion a été programmée vendredi 13 matin à 10 heures pour y travailler et constituer le programme de la semaine prochaine (RV B134). Elle est ouverte à tous les étudiants et enseignants de sociologie et d'anthropologie.

LABORATOIRE D'ETHNOLOGIE ET DE SOCIOLOGIE COMPARATIVE :

Les membres du LESC, lors d'une réunion extraordinaire tenue le 13 avril 2018, souhaitent que la présidence de l'université Paris-Nanterre, à l'instar de celle de l'université de Lyon 2, « réaffirme le principe de libre accès à l'enseignement supérieur sans aucune forme de sélection », et accepte sans conditions toutes les candidatures dans les filières qui ne sont pas en tension. Pour les filières en tension, ils demandent qu'elle établisse un plan de concertation démocratique à l'échelle de l'université.

Par ailleurs, ils s'inquiètent de la dégradation des conditions de travail des enseignants chercheurs et des conditions d'accueil des étudiants dans les formations de l'université. Par conséquent, ils lui demandent de peser de tout son poids pour l'obtention de moyens supplémentaires pour y remédier.

Enfin, les membres du LESC appellent à la tenue urgente d'États généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur à l'échelle nationale. A ce titre ils s'associent d'ores-et-déjà aux activités organisées par les étudiants et les enseignants mobilisés du département d'anthropologie, qui se tiendront dès la semaine prochaine sur le campus de l'université.

Voté à l'unanimité absolue des présents.

A compléter